

DEMANDE DE PRIX

1. Intervention	
Nom de l'intervention:	LASSO WASH ET SANTE
CODE DE L'INTERVENTION:	BFA23001

2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULE DU MARCHE:	Achat d'équipements et câblage réseau informatique du bureau Enabel de Boromo.
REFERENCE ENABEL:	BFA23001-10001

3. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES			
DELAI D'EXECUT	ION:	14 jours calendriers à compter de la date de notification du bon de commande	
ADRESSE DE LIV	VRAISON : Enabel Boromo secteur 4, parcelle nº 221		
PERSONNE DE CO ENABEL :	M. Bertrand PAHIMA, bertrand.pahima@enabel.be, ICT Office Enabel au Burkina Faso, Ouagadougou, quartier Zone du Bo Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge.		
MODALITES DE PAYEMENT:	Le paiement sera effectué après la livraison et la réception provisoire des équipements et des travaux. La facture mentionnera la référence « BFA23001-10001 » et la personne de contact Enabel. Chaque facture sera envoyée à Mr. Bertrand PAHIMA, ICT Officer, à l'adresse Enabel au Burkina Faso, Quartier Zone du Bois, Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge, Ouagadougou		

4. Instructions aux soumissionnaires		
VISITE DU SITE OBLIGATOIRE		Le mercredi 03 avril 2024 à 10h00, à Enabel Boromo situé au secteur N°4 parcelle no 221 Coordonnées GPS: P3XC+45M Boromo Personne de ressource, M. Bertrand PAHIMA: bertrand.pahima@enabel.be
	DATE:	Vendredi 12 avril 2024 à 12h00 au plus tard
RECEPTION DES OFFRES:	LIEU:	Offre originale signée et datée portant la référence «BFA23001-10001» à transmettre sous enveloppe scellée en un exemplaire portant la mention « original ». -L'original doit être soumise en version papier. -Une seconde « copie » doit être soumise en un ou plusieurs fichiers PDF sur une clé USB à l'attention de M. Hermann Hien, à l'adresse Enabel au Burkina Faso, Quartier Zone du Bois, Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge, Ouagadougou.
	Information:	Au plus tard 7 jours calendrier avant la date limite de réception des offres, les soumissionnaires peuvent poser des questions sur la demande de prix et le marché, et ce conformément à l'Art. 64 de la Loi du 17 juin 2016. Les questions doivent être adressées par écrit à : M. Hermann HIEN, Acheteur Public, : hermann.hien@enabel.be et en copie Mme. Christiane LENGANI, Experte contractualisation, Enabel au Burkina Faso

	christiane.lengani@enabel.be Il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées et des réponses sera disponible et envoyées à toutes les entités invitées au plus tard 5 jours de calendrier avant la date limite de réception des offres. Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des clarifications / rectifications éventuelles concernant la demande de prix ou le marché qui lui sont envoyées.
Validite des offres :	30 jours de calendrier

CRITERE D'ATTRIBUTION:	Prix : 100%
------------------------	-------------

5. Do	5. DOCUMENTS DU MARCHE		
Nº	DENOMINATION	N° ANNEXE*	
1.	Formulaire de soumission	Annexe 1	
2.	Offre de prix (marché à prix global et forfaitaire)	Annexe 2	
3.	Spécifications techniques	Annexe 3	
5.	Dispositions contractuelles du marché	Annexe 4	

^{*} A joindre à l'offre (la notification et ces documents constituant le contrat).

ANNEXE 1: FORMULAIRE DE SOUMISSION

	Achat d'équipements et câblage réseau informatique du bureau Enabel de Boromo.
REFERENCE ENABEL:	BFA23001-10001

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE	
DENOMINATION:	
ADRESSE:	
Numero d'entreprise:	
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM):	
FONCTION:	
Tel:	
E-MAIL:	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS :	
INSTITUTION FINANCIERE:	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE:	
SIGNATURE AUTORISEE:	

ANNEXE 2: Offre de prix (marche a prix global forfaitaire)

DESCRIPTION	QTE	PRIX UNITAIRE (FCFA)	PRIX TOTAL (FCFA)
Switch Pro 24 PoE	01		
Access Point U6 PRO	02		
Onduleur 3000 VA /2400 W	02		
Cordon de liaison catégorie 6A	24		
Panneau de brassage Ethernet Catégorie 6	01		
Bandeau d'alimentation 5 Prises	01		
Connecteur EVO Cat 6 FTP	24		
Prises informatiques RJ45	24		
Câblage réseau informatique (livraison et installation -voir Annexe 3 « Spécifications techniques »)	Ensemble		
TANT TOTAL FORFAITAIRE* HTVA:			
:			
TANT TOTAL FORFAITAIRE * TTC:			
	Switch Pro 24 PoE Access Point U6 PRO Onduleur 3000 VA /2400 W Cordon de liaison catégorie 6A Panneau de brassage Ethernet Catégorie 6 Bandeau d'alimentation 5 Prises Connecteur EVO Cat 6 FTP Prises informatiques RJ45 Câblage réseau informatique (livraison et installation -voir Annexe 3 « Spécifications techniques ») TANT TOTAL FORFAITAIRE* HTVA: :	Switch Pro 24 PoE Access Point U6 PRO Onduleur 3000 VA /2400 W Cordon de liaison catégorie 6A Panneau de brassage Ethernet Catégorie 6 Bandeau d'alimentation 5 Prises O1 Connecteur EVO Cat 6 FTP Prises informatiques RJ45 Câblage réseau informatique (livraison et installation -voir Annexe 3 « Spécifications techniques ») TANT TOTAL FORFAITAIRE* HTVA: :	Switch Pro 24 PoE 01 Access Point U6 PRO 02 Onduleur 3000 VA /2400 W 02 Cordon de liaison catégorie 6A 24 Panneau de brassage Ethernet Catégorie 6 Bandeau d'alimentation 5 Prises 01 Connecteur EVO Cat 6 FTP 24 Prises informatiques RJ45 24 Câblage réseau informatique (livraison et installation -voir Annexe 3 « Spécifications techniques ») TANT TOTAL FORFAITAIRE* HTVA:

 $^{^{\}ast}$ L'offre financière doit inclure tous les frais nécessaires conformément à l'article 3 « Prix » des dispositions contractuelles.

DATE:	
SIGNATURE AUTORISEE:	

ANNEXE 3: SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Objectif des TDR

Les présents TDR ont pour objet la mise en place d'un câblage réseau informatique pour le bureau Enabel de Boromo au Burkina Faso.

Description de l'architecture cible

Le système de câblage à mettre en place se présentera comme suit :

Toutes les prises informatiques à installer dans les bureaux du bâtiment seront connectées directement au Coffret informatique situé dans la salle informatique et ce par un câble réseau de catégorie 6A blindé (blindage général en tresse de cuivre étamé et un blindage sur chaque paire) ou supérieur supportant des connecteurs 8P8C (8 positions, 8 contacts) pouvant transporter des débits qui peuvent aller jusqu'à 10 Gb/s sans coupure et d'un seul tenant.

Conditions générales

Toutes les composantes du câblage cuivre (Prise, Câble, Panneau de brassage, Cordon de liaison, Cordon de brassage,) seront conformes aux spécifications de la Catégorie 6A SFTP minimum.

Tout matériel fourni doit comporter les identifications permettant de vérifier sa conformité de manière non équivoque.

Les soumissionnaires sont tenus :

- De faire une visite des lieux afin de relever tous les détails techniques
- De prendre en considération tout accessoire supplémentaire à prévoir dans leurs offres
- De faire une installation conforme par rapport au Système de Câblage choisi
- De faire un repérage et étiquetage des prises réseau RJ45 et fournir un diagramme clair et compréhensible
- D'établir le planning détaillé d'exécution des travaux de câblage qui ne doit pas dépasser 07 jours calendaires
- Livrer les travaux dans les délais sous peine de sanction financière
- De faire une offre technique détaillée avec les spécifications techniques officielles du matériel des fabricants, obligatoire à joindre dans le dossier de soumission
- Établir une offre financière séparée
- Le fournisseur se chargera d'acheminer le matériel dans le nouveau bureau afin de permettre la mise en état des lieux.

Caractéristiques générales et spécifications techniques des équipements

Le tableau suivant décrit les spécifications techniques du matériel informatique à prendre en compte.

N°	Description	Spécifications techniques		
1.	 SWITCH PoE 24 PORTS Layer 3 Interface de Gestion: Ethernet In-Band Interface réseau: (24) GbE RJ45 ports			
2.	Point d'accès Professionnel	 Mécanique Dimensions Ø197 x 35 mm (Ø7,76 x 1,38") Matériau de montage Acier inoxydable (SUS304) Matériel Interface réseau (1) port GbE RJ45 Interface de gestion : Ethernet et Bluetooth Méthode d'alimentation : PoE Alimentation Switch : PoE Plage de tension prise en charge 44 à 57 V CC Max. consommation d'énergie 13W Normes WiFi 802.11a/b/g Wi-Fi 4/Wi-Fi 5/Wi-Fi 6 Sécurité sans fil WPA-PSK, WPA-Enterprise (WPA/WPA2/WPA3) BSSID 8 par radio VIAN 802.1Q Limitation avancée du débit par utilisateur avec QoS Isolation du trafic invité Clients simultanés 350+ Gérable avec une application Unifi Network 		

3.	Onduleur 3000 VA /2400 W	Type Topology Puissance W / VA Facteur de puissance (ratio) Tension de sortie Tension d'entrée Plage de tension Fréquence de sortie Fréquence d'entrée Phase (Sortie/Entrée) Connexions de sortie Connexions d'entrée Type de batterie Port d'interface Bruit audible Poids en kg Dimensions (l x p x h) en mm	Protection de l'alimentation en ligne double conversion On-line Double conversion 3000 VA / 2400 W 0,8 220/230/240 V +/- 2% 176-300V 176-300V (100V-300V avec déclassement) 50 - 60Hz 40 - 70Hz 1 / 1 (6) C13 (1) C19 C20 6x 12V / 9Ah 1 Port USB 1 Port série RS232 1 Emplacement de communication < 37dBA 24.4 330 x 399 x 190 9E UPS Gêble LUCH Câble
		Dimensions (l x p x h) en mm Contenu de la boîte	

Prises Informatiques RJ45

Les prises informatiques retenues sont du type catégorie CAT6A UTP, supportant les hauts débits compatibles aux normes EIA/TIA 568A, ISO 8877 et ISO/IEC 11801 classe D. Elles seront intégrées dans des kits mosaïques 45x45 (composée de plastron et support) qui sera monté sur la goulotte.

Caractéristiques principales :

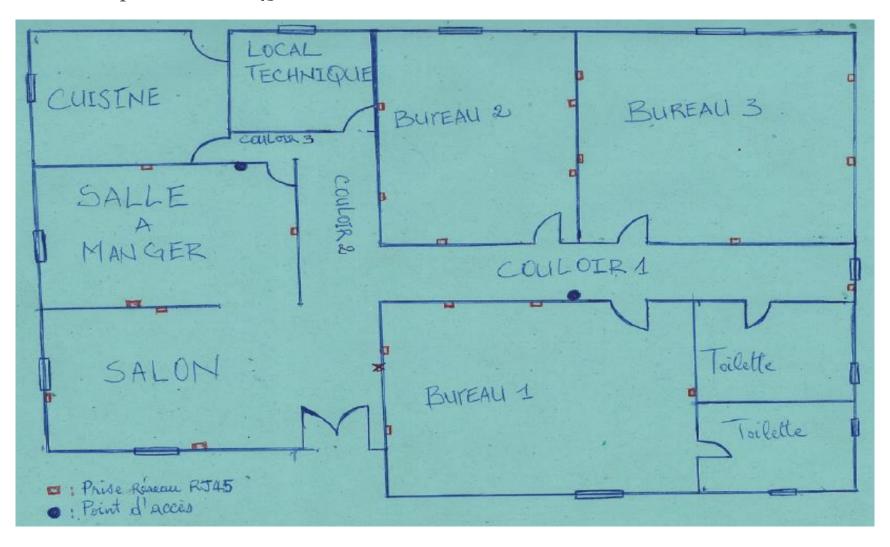
- Certifié catégorie 6A;
- Séquence de câblage EIA 568A/568B;
- Face arrière: 8 contacts auto-dénudant repérés;
- Kit d'installation au format mosaïque 45x45 ou 22,5x45;
- Cache en cliquable en face avant facilement extractible pour la mise en place de la partie amovible;
- Face avant équipée d'un connecteur RJ45 à 8 points.

Nombre de prise réseau RJ45

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des prises réseau RJ45 à installer dans le bâtiment :

Niveau	Prise RJ45 (AP)	Prise RJ45	Total des Prises
Salon		03	03
Salle à manger	01	03	04
Bureau 1		05	05
Bureau 2		05	05
Bureau 3		05	05
Couloir 1	01	01	02
Total	02	22	24

Position des prises réseau RJ45



Câble S/FTP catégorie 6A blinde

Les câbles cuivre devront supporter le Gigabit/s. Aucune coupure ne sera admise sur leur parcours, depuis le panneau de brassage jusqu'aux prises RJ45.

Un rayon de courbure supérieur à **6D** devra être respecté.

Les couronnes de câbles en attente ne devront pas être laissées par terre. Toute mesure devra être prise pour éviter l'écrasement et les salissures.

Tout câble devra être repérer à chaque extrémité. Caractéristiques principales :

- Certifié Catégorie 6A;
- Nombre de paires 4;
- Diamètre du conducteur fil dénudé de cuivre 00.54±0.01mm, 24 AWG;
- Diamètre extérieur du câble : 6.2±0.2mm;
- Matériau gaine LSZH, IEC -&034, IEC 60754-1, IEC 60332-1;
- Traction maximum en installation est de 100N;
- Impédance caractéristique (1-100Mhz) est de 100 Ω ± 15.

Cordon de brassage catégorie 6A

Caractéristiques principales :

- Certifié Catégorie 6A;
- Conducteurs multibrins en cuivre de jauge 26 isolé au polyéthylène de haute densité, torsadés en 4 paires ;
- Gaine extérieure en LSFRoH :
- Terminé par deux connecteurs standards modulaires (RJ45) moulés d'origine ;
- Longueur de 1m;

Cordon de liaison catégorie 6A

Caractéristiques principales:

- Certifié catégorie 6A :
- Conducteurs multibrins en cuivre de jauge 26 isolé au polyéthylène de haute densité, torsadés en 4 paires ;
- Gaine extérieure en LSFRoH;
- Diamètre extérieur maximal est de 5,1mm;
- Longueur de 5m;
- Terminé par deux connecteurs standards modulaires (RJ45) moulés d'origine testés en usine, conditionnés et livrés dans leur emballage d'origine.

Descriptif de mise en œuvre

Contrôle du système de câblage cuivre

Les mesures à effectuer auront pour but de vérifier que chaque liaison, de la globalité de l'installation est conforme au plan d'installation, à savoir :

- Qu'elle est correctement reliée à chacune de ses extrémités ;
- Que sa continuité n'est pas interrompue ;
- Que sa polarité a été respectée.
- Qu'aucun court-circuit n'existe entre les conducteurs ;
- Que sa longueur n'est pas supérieure à la norme ;
- Que son identification, repérage sur plan, correspond à la réalité.

Un appareil de mesure numérique, permettra d'effectuer l'ensemble de ces vérifications. Des formulaires informatiques et papier (par niveau et par type) permettant d'enregistrer les résultats et de conserver un état précis du câblage, seront fournis avec le dossier de recollement. En cas d'erreurs, de manquements au TDR, l'entreprise devra à sa charge modifier son installation jusqu'à l'accord du ICT Officer.

Certification du câblage

Le fournisseur remettra au ICT Officer les documents certifiant les caractéristiques du câblage. Ainsi, pour chaque prise il doit certifier au moins les éléments suivants :

• Le type de câble ;

- La vitesse de propagation ;
- La fréquence ;
- L'atténuation;
- La longueur.

Afin de garder la même impédance caractéristique du câblage, le fournisseur proposera une solution de câblage homogène, d'un même constructeur (Prise, câble, panneau de brassage)

Pour cela la marque des différents produits doit être explicitement mentionnée dans les bordereaux des prix.

Règlements et normes

L'installation devra répondre techniquement et dans sa mise en œuvre :

- Aux réglementations et aux règles de l'Art en vigueur ;
- A l'ensemble des normes conformes à la catégorie 6A assurant un débit minimum de 1 Gb/s
- Aux normes CEM (contre les perturbations électromagnétiques) et cela, quel que soit le matériel actif utilisé (l'environnement doit supporter au minimum 3VM)
- « Flamme retardant » et « halogène free », d'indépendance 100 ohms.

Documentation

Le fournisseur doit inclure dans sa proposition tous les documents attestant les caractéristiques des équipements proposés.

Une documentation détaillée doit être remise au ICT Officer après l'achèvement des travaux, et devra comporter.

- Le système de numérotation des prises ;
- Un Schéma de câblage indiquant clairement les chemins de câbles empruntés et la localisation des différents équipements installés ;
- Le plan de brassage des panneaux et des équipements actifs ;
- Le rapport des tests effectués :

Garantie

Le fournisseur doit préciser :

- Le délai de garantie en année des pièces et main d'œuvre et toute sujétion annexe aux interventions préventives et/ou correctives ;
- Le délai d'intervention (en heures) après appel
- Le délai maximum (en heures) pour un échange standard si l'effort de réparation est voué à l'échec.

Le soumissionnaire garantira les performances de liaison au moins 5 ans, ce qui implique une assistance complète en cas de problème majeur avec le système de câblage réalisé.

Le Titulaire s'engage à livrer les équipements à l'état neuf et à le garantir contre tout vice de conception ou de malfaçon pour les équipements objets du présent TDR à compter de la date de la prononciation de la réception provisoire. Les modalités de délivrance de la garantie de performance de liaison doivent être détaillées dans un document annexé à la proposition dans le dossier additif.

Mise en place et assistance technique

Le soumissionnaire doit indiquer un planning de travail et la méthodologie de conduite du projet, depuis la visite de prise de contact jusqu'à l'achèvement de la réalisation des travaux. Pour chacune des phases de mise en œuvre, il doit préciser les ressources humaines nécessaires en nombre et en compétence avec le temps nécessaire estimé. Il doit notamment désigner un directeur de projet qui pilotera toutes les phases.

Le planning détaillé de la réalisation du projet doit être élaboré et joint à l'offre technique. Il doit indiquer :

- Les délais de livraisons
- La configuration le déploiement
- Assistance et le transfert de compétences.

Toutes les tâches prévues doivent être précisées en distinguant les profils (ingénieurs, techniciens etc.).

Par ailleurs, les experts dédiés à ce projet devront être hautement qualifiés de même que tous les membres de l'équipe projet. A cet effet, le soumissionnaire devra inclure dans son offre leurs CV précisant leur formation académique et les projets similaires au présent projet auxquels ils ont contribué ainsi que les tâches qui leur étaient assignées.

Le titulaire est tenu d'assurer toute l'assistance technique nécessaire pour la mise en place de l'ensemble du projet et en particulier pour :

- La définition des prérequis globale des travaux ;
- Fournir de solides références quant à la réalisation de projets similaires. En plus, le titulaire est tenu d'assurer la maîtrise d'œuvre globale et le management de tout le projet

Délai d'exécution

Le délai d'exécution de ce contrat est de quatorze (14) jours après bon de commande.

Documentation technique

Le prestataire devra fournir une documentation technique complète structurée et homogène (de préférence en langue française). Chaque document doit être correct au point de vue technique. La documentation devra supporter une utilisation fréquente et prolongée. Pour tout article proposé la documentation doit comprendre

- Les notices techniques relatives à la description et à l'utilisation des équipements
- Les manuels et guide d'exploitation décrivant les procédures courantes d'utilisation de configuration et d'administration des équipements et solutions.

ANNEXE 4: DISPOSITION CONTRACTUELLES

1. Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

2. Acceptation de la commande

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée. En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation. L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières. L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés. Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

3. Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés dans la monnaie mentionnée dans le formulaire d'offre de prix. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

Les frais de chargement, de transport, d'assurance, d'emballage, de dédouanement, livraison (DDP au lieu de livraison) et déchargement ;

Les honoraires, les per diem, les frais de logement, d'assurance, de visas, de transport, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

4. Modalités de livraison/d'exécution

Les délais de livraison/d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison/d'exécution doivent être rigoureusement observés. Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés. Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens, services et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant. Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5. Refus et acceptation en cas de fournitures et services

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux règlementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître. L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci. L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de

dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

6. Garantie

Outre la garantie légale des vices cachés, les produits sont garantis pendant (un) 1 an à dater de leur mise en service. Pendant ce délai, l'Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers. Un nouveau délai de garantie de (un) 1 an s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement. Une garantie d'un (1) an est d'application sur les travaux exécutés.

7. Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution. Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier. Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

8. Sous-traitance et cession

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

9. Facturation et paiement

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux sans et avec TVA. Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

10. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande. L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

11. Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission. Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance. L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

12. Droits de propriété intellectuelle

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis. L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable. L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits. Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels. Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

13. Obligation de confidentialité

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur. L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur ;

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

14. Litiges

Le droit belge est seul applicable. Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.